

Demande à adresser à l'Unité Terrasses et Attributs Commerciaux

Par courrier à : Service Occupations commerciales

Hôtel de Ville - 11 boulevard Jean Pain - 38021 Grenoble cedex 1

Par mail à : commerce@grenoble.fr

Par dépôt à l'accueil : 86 rue des Alliés - Grenoble

☎ : 04.76.76.37.75 - du lundi au vendredi (sauf mardi après-midi) 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Cadre réservé à l'administration

N° dossier :

Instructeur :

Date navette Métro :

Dénomination du commerce: _____**Adresse :** _____**SIRET :** _____**Contact :** _____ **Téléphone :** ____/____/____/____/____/____**Mail :** _____

Est considéré comme attribut tout matériel installé au droit du commerce ayant une emprise sur le domaine public : mobilier de terrasse, store, parasol, chevalet, porte-menu, jardinière, spots,...

Tout dispositif nécessite l'autorisation préalable du Maire, au titre de l'occupation du domaine public.

*Pour les enseignes et les dispositifs publicitaires, joindre à cette demande le CERFA 14798*01 téléchargeable sur le site www.servicepublic.fr*

DESCRIPTION DES ATTRIBUTS SOUHAITÉS

Le pétitionnaire soussigné s'engage à respecter les conditions de l'arrêté d'autorisation et s'engage à ne commencer les travaux que lorsque l'autorisation lui en aura été donnée.

Pièces à fournir :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Assurance en responsabilité civile professionnelle
- Photo plan projeté avant/après
- Tout document que vous jugeriez utile à l'instruction du dossier

Grenoble, le

Signature